

Rétrospective en **propriété intellectuelle** | 2023

Marie-Hélène Peter-Spiess

Janvier 2023 | Décembre 2023

TF, 11.07.2023, 4A_372/2022

**Clause insolite dans les conditions générales
d'un contrat informatique**

Une clause standardisée dans les conditions générales d'un contrat informatique impartissant au client trente jours au maximum pour s'opposer aux prestations facturées au moyen d'un courrier recommandé est insolite, car elle porte sérieusement atteinte à la situation juridique du client. Il en va de même pour une clause prévoyant une indemnité forfaitaire en cas de résiliation par le client sans faute de l'entreprise fournissant le logiciel informatique (AL). <http://www.lawinside.ch/1352/>

Proposition de citation : MARIE-HÉLÈNE PETER-SPIESS, Rétrospective en propriété intellectuelle 2023, <http://www.lawinside.ch/pi23.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/pi23.pdf>